



CONVENTION DE PRET D'ŒUVRES AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE - MUSEE DU CHATEAU DE LUNEVILLE

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L. 2122-22, et L. 2122-23,

Vu la délibération n°2021-77 du C.M. du 16 décembre 2021 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, conformément à l'article L.2122-22 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la durée de son mandat, les pouvoirs de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

CONSIDÉRANT que le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle – Musée du château de Lunéville a décidé d'organiser au musée château de Lunéville sis Place de la 2^{ème} Division de Cavalerie 54300 Lunéville, une exposition intitulée *La duchesse Elisabeth-Charlotte (1676-1744) Dans l'intimité du pouvoir*, du 14 octobre 2022 au 31 décembre 2023,

CONSIDÉRANT que le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle – Musée du château de Lunéville souhaite emprunter dans ce cadre une œuvre inscrite à l'inventaire du musée municipal musée des Avelines intitulée *Boîte, magot chinois polychrome, monture en argent* en porcelaine tendre de Saint-Cloud (inv .02.7.1) afin de la présenter dans l'exposition,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : DE SIGNER une convention de prêt avec le Conseil général de Meurthe et Moselle - Musée du château de Lunéville, sis place de la 2^{ème} Division de cavalerie 54300 Lunéville pour une œuvre intitulée *Boîte, magot chinois polychrome, monture en argent* en porcelaine tendre de Saint-Cloud (inv .02.7.1), d'un montant d'assurance de 6 000 euros (six mille euros),

ARTICLE 2 : La directrice générale des services et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente convention,

ARTICLE 3 : Conformément à l'article. L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le maire rendra compte de ladite décision et ce, en vertu de la délégation reçue du Conseil municipal durant la réunion obligatoire de celui-ci.

Télétransmission de l'acte le : 14 DEC. 2022

Numéro AR. - Préfecture :

22 178 14

Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le :

14 DEC. 2022

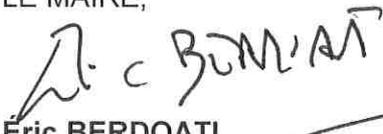
Acte exécutoire en date du :

14 DEC. 2022

Fait à Saint-Cloud, le

14 DEC. 2022

LE MAIRE,


Eric BERDOATI

